

AVENANT

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

« FONDS DE TRANSITION DES ENTREPRISES DE LA PEVELE CAREMBAULT ».

Entre les soussignées :

D'une part :

La Communauté de Communes Pévèle Carembault,
Représentée par son Président, Luc FOUTRY, dûment habilité
Et domiciliée, Place du Bicentenaire - 59 710 PONT-A-MARCQ
Dénommée ci-après à la présente « CCPC »

Et d'autre part :

La plateforme d'Initiative Locale « Initiative Lille Métropole Sud » créée sous forme associative,
Représentée par Monsieur Alain MAHIEU, Président, dûment habilité aux fins des présentes
Et domiciliée 235 Boulevard Paul Painlevé – 59 000 LILLE
Dénommée ci-après « ILMS »

Il a été convenu ce qui suit : MODIFICATION DES ARTICLES 2 ET 10

ARTICLE 2 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Communauté de Communes Pévèle Carembault procédera à un versement à Initiative Lille Métropole Sud de 382 405,16 € répartis comme suit :

- 258 388 € en subvention aux entreprises ;
- 99 000 € en prêts d'honneur aux dirigeants d'entreprises ;
- 25 017,16 € en frais de gestion.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault ayant procédé à un versement de 500 000 € lors de la signature de la présente convention. La Communauté de Communes Pévèle Carembault pourra émettre un titre de recette sur les fonds non engagés à hauteur de 117 594,84 €.

Il est convenu qu'Initiative Lille Métropole Sud mobilisera 7% de l'enveloppe accordée en frais d'ingénierie et de gestion.

Le règlement des versements se fera sur le compte ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne :



Relevé d'identité Caisse d'Épargne

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le

ID : 059-200041960-20201207-CC_2020_189-DE



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

16275	00600	08103402329	87	CE NORD FRANCE EUROPE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1627	5006	0008	1034	0232	987
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	6	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD
INITIATIVE C.L.E.
235 BD PAUL PAINLEVE
59000 LILLE

ECONOMIE SOCIALE LILLE
PERSPECTIVE
513 AVENUE WILLY BRANDT
59777 EURALILLE
TEL :

ARTICLE 10: DUREE

La présente convention prend effet à la signature pour s'achever au 31 décembre 2020.

Fait en deux exemplaires,

À Templeuve, le

Pour Communauté de Communes Pévèle Carembault, Représentée par M. Luc FOUTRY, Président	Pour Initiative Lille Métropole Sud, Représentée par M. Alain MAHIEU, Président
Lu et approuvé,	Lu et approuvé,